

# Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. (Nestlé CI)

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées  
(Article 525 alinéa 5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Exercice clos le 31 décembre 2023

KPMG Côte d'Ivoire  
5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages immeuble Woodin  
Center Avenue Noguès, Plateau  
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
S.A. au capital de FCFA 350.000.000  
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand, Plateau  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

KPMG Côte d'Ivoire  
5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages immeuble Woodin  
Center Avenue Noguès, Plateau  
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
S.A. au capital de FCFA 350.000.000  
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand, Plateau  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-O 7118

Nestlé Côte d'Ivoire, S.A.  
(Nestlé CI)  
01 BP 1840 Abidjan 01

Le 04 juin 2024

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées

(Article 525 alinéa 5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Actionnaires de la société Nestlé Côte d'Ivoire, S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre direction générale.  
Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des états financiers annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) conformément au Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les états financiers annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et à vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à FCFA 1.622.461.311 (Un milliard six cent vingt-deux millions quatre cent soixante un mille trois cent onze Francs CFA) avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées au sens de l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Côte d'Ivoire

Ernst & Young, S.A.

  
Franck Nangbo  
Expert-Comptable Diplômé  
Président Directeur Général

  
Nawa Aby Avoa Koné  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée